

En mouvement

Bulletin interne du CISSS du Bas-Saint-Laurent

Vol. 8 / N° 16 / 1^{er} novembre 2022

Vaccination contre la grippe pour les travailleurs de la santé

La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière se poursuit. Les travailleurs de la santé et des services sociaux, les médecins, les bénévoles et les stagiaires peuvent recevoir gratuitement la vaccination antigrippale de plusieurs façons :

Vaccination avec rendez-vous

Dans un des sites de vaccination populationnels du Bas-Saint-Laurent : portal3.clicsante.ca

Vaccination avec et sans rendez-vous

Dans une des cliniques offertes dans une installation du CISSS : clients3.clicsante.ca/50009/take-appt

Pour plus d'information sur la vaccination contre la grippe saisonnière, visitez le grippe.ciassbsl.com.

Devenez le père Noël d'un enfant

Être le père Noël d'un enfant par le biais d'Opération Père Noël signifie qu'après vous être inscrit, une lettre qu'un enfant bas-laurentien a adressée au père Noël et dans laquelle il lui exprime ce qu'il ou elle aimerait recevoir à Noël vous sera transmise. Vous acceptez d'acheter un des cadeaux demandés par l'enfant, à un coût variant de 30 \$ à 50 \$. Vous remettez le cadeau emballé à l'endroit qu'on vous aura indiqué et le cadeau sera finalement acheminé par l'intervenant à l'enfant pour que celui-ci le

reçoive dans la nuit ou dans la journée de Noël.

Pour devenir père Noël

L'inscription se fait sur le site operationperenoel.com. On vous suggère de donner le numéro de téléphone permettant de vous joindre le soir.

IMPORTANT : Lors de l'inscription, il est préférable que vous donniez votre adresse courriel personnelle, car le courriel d'Opération Père Noël risque d'être bloqué par le réseau SSSS comme étant un courriel indésirable.

31 octobre au 11 novembre

Campagne Centraide 2022

La campagne Centraide 2022 du CISSS du Bas-Saint-Laurent se tient du 31 octobre au 11 novembre 2022. Votre don, petit ou plus grand, contribue à améliorer le quotidien des personnes qui nous entourent et vient leur apporter un grand soutien. Nous faisons appel à votre générosité.

Comment contribuer?

En utilisant Octopus

- Ouvrez Octopus dans l'intranet, sous les applications administratives.
- Faites « Nouvelle requête » et choisissez DRHCAJ (Ressources humaines) > Formulaire - Centraide Bas-Saint-Laurent. Remplissez les sections et faites le

choix du montant. La section « Informations supplémentaires » vous permet d'inscrire le montant dans le cas d'un paiement unique, par exemple.

En utilisant la fiche de souscription électronique

Pour une copie de cette fiche, [consultez la nouvelle intranet du 31 octobre dernier](#).

Remplissez-la de manière électronique ou imprimez-la, puis envoyez le fichier ou la photo à l'adresse suivante : campagne.centraide.drhcj.ciassbsl@ssss.gouv.qc.ca.

Vous avez des questions?

Écrivez-nous : campagne.centraide.drhcj.ciassbsl@ssss.gouv.qc.ca



Ma grossesse

Accompagner les futures mamans dès le début

La Direction de la protection de la jeunesse et du programme jeunesse présente le portail informatisé provincial *Ma grossesse*. Cette initiative découle de la *Politique de périnatalité 2008-2018* du MSSS et d'une des premières recommandations de la commission Laurent.

Les femmes enceintes sont maintenant invitées à remplir le formulaire *Ma grossesse* rapidement afin de recevoir de l'information, mais aussi des soins et services, si requis, dès le premier trimestre.

Pour certaines personnes plus vulnérables, une prise de contact rapide dès les premiers jours de la grossesse pourrait avoir des conséquences positives importantes.

Le formulaire électronique est accessible en utilisant le lien suivant : Quebec.ca/magrossesse.

Le CISSS du Bas-Saint-Laurent offre aussi aux femmes enceintes qui le souhaitent l'accompagnement d'une intervenante pour remplir le formulaire avec elles ou même de le faire pour elles.

- Par téléphone (sans frais) : 1 888 851-4596
- Par texto : 418 551-4163
- Par courriel : avis.grossesse.ciassbsl@ssss.gouv.qc.ca

Une fois soumis, les formulaires seront transmis à nos services et répartis en tenant compte du code postal des femmes enceintes.

Capsule 7

Gestion des dossiers des usagers

Ce message s'adresse à tous les employés et médecins qui doivent inscrire des notes aux dossiers des usagers.

Télesanté

Les professionnels pratiquant la téléconsultation doivent se conformer aux mêmes normes déontologiques que lors d'une consultation en personne. Les règles de gestion du dossier de l'utilisateur en vigueur dans l'établissement doivent être appliquées de la même façon lors d'une consultation en téléconsultation que lors d'une consultation en personne.

Il est strictement interdit d'utiliser les plateformes des réseaux sociaux pour des fins de consultation en téléconsultation.

Les critères de rédaction suivants doivent être respectés en contexte de téléconsultation :

- Préciser le moyen technologique utilisé lors de la consultation;
- Préciser la façon dont l'utilisateur a été identifié au début de la consultation;
- Indiquer la localisation de l'utilisateur lors de la consultation;
- Documenter la façon dont le consentement de l'utilisateur a été obtenu;
- Indiquer la raison pour laquelle la consultation a lieu en contexte de téléconsultation.

Les Flash PCI célèbrent leur premier anniversaire!

Depuis un an déjà, l'équipe de la prévention et du contrôle des infections (PCI) vous présente chaque trimestre ces feuillets d'information *Flash PCI* à saveur régionale et locale. Jusqu'à maintenant, c'est près de 1 500 clics obtenus pour l'ensemble de leurs parutions.

La prévention des infections, c'est l'affaire de tous!

Saviez-vous que les *Flash PCI* s'adressent tant au personnel clinique, administratif et de soutien qu'aux stagiaires et bénévoles? En effet, la prévention et le contrôle des infections sont présents partout et s'adressent à tous!

Ils touchent l'ensemble de nos secteurs d'activité pour assurer la qualité et la sécurité de nos soins et services. Chacun d'entre nous a son rôle à jouer!

Pourquoi une version régionale et huit versions locales à chaque parution?

Le *Flash PCI*, version régionale, traite de sujets généraux touchant l'ensemble du personnel du CISSS du Bas-Saint-Laurent ainsi que des taux d'hygiène des mains par installation.

Le *Flash PCI*, version locale, contient des informations spécifiques pour chacune des



installations incluant les résultats de surveillance des infections nosocomiales et les taux d'hygiène des mains par unité.

Qui se cache derrière le service PCI?

Découvrez l'équipe complète dans le récent [Flash-PCI régional, édition septembre 2022, qui se trouve dans l'intranet, sous l'onglet Prévention > Prévention et contrôle des infections > Flash PCI.](#)

Bonne lecture !

Journée déterminante pour les personnes en situation de vulnérabilité

C'est aujourd'hui, le 1^{er} novembre 2022, qu'entre en vigueur la *Loi visant à mieux protéger les personnes majeures en situation de vulnérabilité* (PL-18). Cette loi apporte des changements importants pour les personnes en situation de vulnérabilité.

Les nouveautés

La tutelle : l'unique régime de protection offert à la personne inapte qui sera modulé en fonction de ses facultés.

La curatelle : la curatelle devient une tutelle au 1^{er} novembre 2022 et une personne protégée par cette mesure conserve les mêmes protections.

Le conseiller au majeur : ce régime de protection n'existera plus, mais les conseillers actuels conserveront leur rôle jusqu'à la fin du régime de protection ou jusqu'à sa modification.

Mesure d'assistance : une personne qui vit une difficulté peut être conseillée et soutenue dans sa prise de décision et la gestion de ses biens par un ou

deux assistants de son choix. La mesure est d'une durée de trois ans et la personne qui en bénéficie peut y mettre fin en tout temps. Cette mesure peut être également reconduite.

Mesure de représentation temporaire : il s'agit de permettre à un proche d'accomplir un acte précis pour une période limitée au nom d'une personne inapte. Au terme de la représentation temporaire, la personne inapte retrouvera l'exercice de tous ses droits.

Mandat de protection : l'ajout de l'obligation pour le mandataire de produire un inventaire des biens de la personne inapte ainsi qu'une reddition de comptes. Des particularités s'appliquent selon la date de rédaction du mandat.

Patrimoine du mineur : pour assurer une meilleure protection du patrimoine du mineur, le Curateur public surveillera l'administration de ses biens :

- Par les parents, s'ils sont d'une valeur supérieure 40 000 \$; ou

- Par le tuteur supplétif (personne avec qui le parent partage l'autorité parentale ou à qui il la délègue), s'ils sont d'une valeur supérieure à 40 000 \$; et
- Par le tuteur datif aux biens (personne qui s'occupe du patrimoine de l'enfant lorsque les parents en sont incapables), peu importe la valeur.

Un avis devra être transmis au Curateur public, 15 jours avant un versement ou la transmission d'un bien au bénéfice d'un mineur, afin que les tuteurs soient informés de leurs devoirs avant de commencer à administrer les biens.

Pour plus d'information sur toutes les nouveautés amenées par cette loi, veuillez consulter la page Web du Curateur public dédiée au PL-18, à l'adresse suivante : curateur.gouv.qc.ca/cura/fr/curateur/mieuxprotger.html.

AVIS DE RECHERCHE

SUPERVISEUR DE STAGE



AUDIOLOGIE
ERGOTHÉRAPIE
ORTHOPHONIE
PHYSIOTHÉRAPIE
PRINTEMPS-ÉTÉ 2023

Toute personne intéressée ou qui aimerait référer cette personne est priée de communiquer par courriel avec Éléna Leclerc : elena.leclerc.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca
Date limite : 14 novembre 2022

Rappel concernant les stationnements

Inscription sur la plateforme Web avant le 11 novembre

Les membres du personnel doivent enregistrer leur véhicule sur la plateforme de la SPAQ.

cisssbsl.spaq.com

Pour vous aider :

Question 1 : Cliquez sur *Non, je n'ai pas de contrat*

Question 2 : Choisissez le CISSS du Bas-Saint-Laurent



Cybersécurité - Formation obligatoire

Nous vous rappelons l'importance de suivre la formation *Cybersécurité : Mission possible*, disponible sur le portail ENA. Pour y accéder, rendez-vous à l'adresse suivante : cisss-bsl.gouv.qc.ca/formations.

Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent

Québec

COVID-19

Ligne téléphonique pour le personnel : 1 833 799-0050

Santé et sécurité au travail et dépistage (7 jours/7, 8 h à 16 h)
suivi.covid.infirmieres.sst.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca

